

## PROGRAMME

### Formation initiale "Sauveteur secouriste du travail" / Inter

Réf : SST / FI / INTER  
Dernière MAJ : 12/01/2023  
Version : 3**Date(s)** : Selon planning 2023**Durée** : 14.00 heures (2.00 j)**Horaires** : 8:30-12:00 / 13:30-17:00**Tarif HT par personne** : 140.00 €

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

**Lieu** : Aurama (LT) 2 allée du développement 42350 La Talaudière**Effectif** : 4 - 10 participant(s)

Si le seuil minimum d'inscrit à une session n'est pas atteint, EP FORMATION se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

**Délai d'inscription :**

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

**Public :**

- Toute personne étant amenée à porter secours sur son lieu de travail à toute victime d'un accident ou d'un malaise et être acteur de la prévention des risques dans l'entreprise

**Prérequis :**

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Présenter sa pièce d'identité

### Objectifs pédagogiques

- Obtenir les compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS (disponible sur demande)
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) de manière appropriée
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victimes de manière appropriée
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

### Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans l'entreprise
  - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
  - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Protéger de façon adaptée
  - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
  - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
  - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Examiner la victime
  - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
  - Reconnaître les autres signes affectant la victime
  - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
  - Définir les différents éléments du message d'alerte
  - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Secourir la victime de manière appropriée
  - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
  - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
  - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
  - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
  - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
  - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
  - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
  - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
  - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite aux épreuves certifiantes pour obtenir le certificat de Sauveteur secouriste du travail

### Modalités d'évaluation

Evaluation sur 8 domaines de compétences  
Obtention des indicateurs incontournables

### Détail sur la certification

Documents délivrés :

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec à l'épreuve pratique)
- Certificat SST de l'INRS si réussite aux épreuves

Passerelles :

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Allègements de formation :

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST. L'entité habilitée mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues (diplômes, expériences professionnelles, entretien individuel, test pratique, théorique, ...). Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

**Validité**

2 an(s)

## Organisation de la formation

**Equipe pédagogique**

Formateurs SST certifiés par l'INRS

**Méthodes et moyens utilisés**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Plan d'intervention + pictogrammes
- Plan d'actions prévention + pictogrammes
- Matériel de simulation et d'apprentissage
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 3 mannequins (RCP adulte/RCP enfant/RCP nourrisson)
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Aide mémoire et vidéos disponibles sur l'extranet

**Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation**

- Feuilles de présence
- Fiche d'attentes de l'apprenant
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- Formulaire d'évaluation de la formation

**Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation**

Afin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

**EP FORMATION (SARL)**

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat